

# QUI SOMMES-NOUS ?

UN ÉCOSYSTÈME AU SERVICE DE VOS PROJETS !

ET RÉUNISSANT 7 ÉCOLES DE BAC À BAC+6, 3 ÉCOLES DE LA 2<sup>E</sup> CHANCE ET 1 PÔLE DE FORMATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE.



217 avenue Pierre Brossolette • CS 20710 • 10002 Troyes Cedex • France  
Tél. : +33 (0)3 25 71 22 22

## VOS CONTACTS

**Amélie Patrone** • Responsable du développement des relations entreprises  
+33 (0)7 61 52 50 79 - [amelle.patrone@yschools.fr](mailto:amelle.patrone@yschools.fr)

**Véronique Béclié** • Directrice des relations entreprises et extérieures  
+33 (0)6 30 94 35 92 - [veronique.beclie@yschools.fr](mailto:veronique.beclie@yschools.fr)

[WWW.YSCHOOLS.FR](http://WWW.YSCHOOLS.FR)



# YSCHOOLS

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Investissez pour  
les talents de demain

Depuis 30 ans, la mission de Y SCHOOLS est restée la même, celle de **proposer des dynamiques territoriales pour servir le tissu économique et la jeunesse.**

Cette mission repose sur 3 valeurs fondamentales :

- **Conjuguer nos expertises pour former des profils nouveaux.**
- Favoriser **l'innovation entrepreneuriale**
- Développer **la responsabilité sociétale**

Pour y parvenir, notre plan stratégique s'articule autour de 4 axes dont notamment celui de **contribuer activement au développement économique de nos territoires d'implantation.**

**Servir l'entreprise**, l'insérer au cœur de notre pédagogie, l'inscrire dans notre gouvernance, **lui permettre d'être actrice de nos écoles** afin que les talents de demain soient en adéquation avec ses besoins.



Didier Papaz, Président & Francis Bécard, Directeur Général

# 2023 EST UNE ANNÉE DE RÉFORME !

## POUR VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, SUIVEZ LE GUIDE CI-DESSOUS.



### EN AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN (déclaration sociale nominative)

### LE 5 OU LE 15 MAI\*

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage

*\*Date d'exigibilité des cotisations sociales article R243-6 du code de la sécurité sociale*

### DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE

Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, SOLTéA, avec les identifiants demandés par Net-Entreprises

### À COMPTER DU 15 JUILLET

Reversement aux établissements bénéficiaires

Pour soutenir Y SCHOOLS, connectez-vous sur SOLTéA, la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations : [www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr). Afin de nous informer de votre affectation, déclarez votre promesse sur le site [yschools-ta.agires.com](http://yschools-ta.agires.com).

Les écoles de Y SCHOOLS habilitées à percevoir la Taxe d'Apprentissage :

- Ecole Supérieure de Design** avec le code UAI : **0100744E** ;
- Ecole Supérieure de Tourisme** avec le code UAI : **0101117K** ;
- SCBS, notre école de management** avec le code UAI : **0101059X**.